

05 MAI 2014

**CICLIC**

Agence Régionale du Centre pour le livre,  
l'image et la culture numérique

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Séance du 10 avril 2014**

Le dix avril deux mille quatorze, à quinze heures vingt, le conseil d'administration de l'Agence régionale du Centre pour le livre, l'image et la culture numérique s'est tenu à la direction régionale des affaires culturelles du Centre, sur convocation de Madame Carole CANETTE, présidente de l'agence, en date du 14 mars 2014.

**PRESENTS :**

Le Conseil régional du Centre :

Monsieur Yann BOURSEGUIN ; Madame Carole CANETTE ; Madame Christine FAUQUET ; Madame Josette PHILIPPE

L'Etat :

Monsieur Jean-Pierre BOUGUIER ; Madame Christine DIACON, représentant Madame la Directrice régionale des affaires culturelles ; Madame Mireille FROMENTAUD, représentant Madame le Recteur de l'Académie Orléans-Tours ; Monsieur Luc NOBLET

Les personnalités qualifiées :

Madame Anne-Françoise BLOT ; Monsieur Claude CADET ; Madame Emmanuelle DUNAND ; Monsieur Olivier L'HOSTIS ; Madame Catherine MARTIN-ZAY ; Monsieur Alexandre TINSEAU

Les représentants du personnel :

Madame Fanny BARROT

**ONT DONNE LEUR POUVOIR :**

Monsieur Jean-François DELAGE ; Monsieur Johann DEMOUSTIER ; Madame Isabelle GAUDRON ; Madame Saadika HARCHI ; Madame Claire LAMBOLEY ; Monsieur Philippe LEROY

**ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SÉANCE :**

Madame Martine RICO, représentant du CESR ; Monsieur Emmanuel PORCHER, directeur général délégué Education, Culture et Sports à la Région Centre ; Monsieur Yohann NIVOLLET, chargé de mission partenariats transversaux, l'image et le livre à la direction de la culture de la Région Centre ; Monsieur Olivier MENEUX, directeur de Ciclic ; Madame Annaïck LE RU, directrice administrative et financière de Ciclic ; Madame Marie LAURENT, chargée de mission affaires générales à Ciclic.

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

- Présents : 15

- Votants : 20 (dont six pouvoirs)

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 JANVIER 2014**

Délibération 10-2014

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment L 1431-1 et suivants ainsi que R.1431-1 et suivants ;

**Vu** la loi N°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;

.../...

**Vu** l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 17 août 2005 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;

**Vu** l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 21 décembre 2011 portant modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;

**Vu** les statuts de l'agence régionale du Centre pour le livre, l'image et la culture numérique.

## **Délibère**

Considérant qu'il est nécessaire que les membres du conseil d'administration approuvent les documents administratifs relatifs à leurs délibérations.

## **Décide à l'unanimité des membres présents ou représentés**

- d'approuver le procès-verbal du conseil d'administration du 23 janvier 2014.

*Votants : 20*

**Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits**

**Pour expédition conforme,  
Le Directeur de l'agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel**

**Olivier MENEUX**

